



# JOURNAL DES EMPLOYES ET CADRES

BULLETIN PERIODIQUE D'INFORMATIONS DE LA FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES

28 RUE DES PETITS HÔTELS 75010 PARIS TEL : 01.48.01.91.91 FAX : 01.48.01.91.92

57<sup>ème</sup> année n°7373 Hebdomadaire Le 23/01/2008 Edition Economique et Syndicale n°02/S/OG/08 ISSN124816 X

## CONSEIL NATIONAL 16 ET 17 JANVIER 2008

Le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres FO s'est réuni à Paris les 16 et 17 janvier 2008.

Les débats du Conseil National ont essentiellement porté sur l'accord de modernisation du marché du travail, ainsi que sur la dégradation de la situation économique, l'avenir de la Sécurité Sociale, la problématique des salaires et du pouvoir d'achat, le refus de la fusion ANPE-UNEDIC et ses conséquences pour les personnels, la banalisation et la généralisation du travail le dimanche.

Les membres du Conseil National ont vivement critiqué la mondialisation financière, responsable de la dégradation économique et sociale.

Ce Conseil National intervenant en début d'année et dans le contexte de la finalisation de la négociation sur la modernisation du marché du travail, a permis également de passer en revue les différentes échéances sociales se présentant à nous dans les mois qui viennent : représentativité syndicale et financement, la négociation sur le régime général de retraites et les échéances prud'homales notamment.

Tu trouveras, ci-après, le texte de la résolution adopté à une très large majorité.

Enfin, le Conseil National a salué la mémoire de Pierre Bousset, figure importante de la vie politique et syndicale et ardent défenseur de la Sécurité Sociale de 1945.

Je te donne rendez-vous dans l'action le 24 janvier afin de faire gagner nos revendications en matière de salaires et de pouvoir d'achat.

Serge LEGAGNOA  
Secrétaire général

# CONSEIL NATIONAL DE LA FEC FO

## 16 ET 17 JANVIER 2008

### RESOLUTION

Réuni à Paris les 16 et 17 janvier 2008, **le Conseil national de la Fédération des Employés et Cadres CGT FORCE OUVRIERE rappelle** son attachement fondamental et indéfectible aux principes et à la pratique de l'indépendance et de la liberté syndicale tels que définis dès 1906 dans la Charte d'Amiens.

C'est également la défense de ces principes qui a présidé à la création de la CGT FORCE OUVRIERE il y a exactement 60 ans.

**Le Conseil national rappelle** son attachement à la République laïque, une et indivisible, et **s'oppose** à toute tentative de démantèlement de la solidarité collective et de l'égalité des droits des citoyens.

**Il se place** dans la continuité des résolutions adoptées par le dernier Congrès fédéral et **réaffirme** qu'elles demeurent plus que jamais d'actualité.

Sur ces bases, **le Conseil national a donc examiné** la situation économique et sociale.

**Il observe** que le dumping social lié à la libéralisation économique orchestrée par les marchés financiers se traduit par un accroissement des inégalités et de la pauvreté qui frappe de plein fouet la grande majorité de la population et, en particulier, les salariés. Placés en concurrence permanente, ceux-ci subissent la logique libérale de baisse du coût du travail imposée par des actionnaires devant lesquels de nombreux gouvernements ont abdicqué.

La logique financière a supplanté la stratégie industrielle et la spéculation a pris le pas sur l'investissement, ce qui se traduit par une augmentation du chômage, de la précarité et de la misère. Dans le même temps, la rémunération des dirigeants d'entreprise et les dividendes versés aux actionnaires atteignent de nouveaux sommets, tandis que l'on nous explique qu'il n'y a pas d'autre voie possible.

**Le Conseil national rejette** ces logiques et leur propagande et **réaffirme** qu'il y a urgence à remettre les politiques économiques au service du progrès social, de l'emploi, des salaires et d'une véritable protection sociale collective. Dans ce cadre, **le Conseil national rappelle** son attachement aux conventions collectives et au code du travail et **revendique** leur amélioration.

### INTERNATIONAL

**Le Conseil national constate** que le libéralisme économique continue à exercer sa domination sur la planète, qui s'accompagne de régressions sociales et démocratiques.

**Il condamne** les politiques imposées par les institutions internationales telles que le Fond Monétaire International, la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale du Commerce et les institutions de l'Union Européenne qui visent à réduire toujours plus le coût du travail pour accroître les profits du capital.

**Il s'oppose** aux délocalisations et **exige** l'application totale des normes internationales qui figurent dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

## EUROPE

**Le Conseil national constate** que les modalités actuelles de la construction européenne visent à remettre en cause les acquis sociaux conquis au niveau national, ainsi que les principes républicains, en particulier l'existence des services publics qui organisent l'égalité de droit des citoyens.

**Il rejette** cette remise en cause permanente du contrat social qui se manifeste notamment dans le Traité de Maastricht, l'ex projet de Constitution Européenne rejeté par le peuple le 29 mai 2005, ainsi que le projet dit "simplifié" qui, de surcroît, ne sera pas soumis au référendum, au mépris de la souveraineté populaire.

De même, **le Conseil national s'oppose** à la volonté de la Commission Européenne de généraliser la "flexisécurité" au sein de l'Union Européenne, qu'elle s'intitule "flexisécurité à la française" ou "Sécurité sociale professionnelle". A ce titre, **il rappelle** que les gouvernements nationaux sont les responsables de l'adoption de ces politiques.

## SALAIRES

**Le Conseil national constate** que les travailleurs sont frappés de plein fouet par des hausses de prix confirmées en global à 2,6 % pour 2007, qui concernent surtout les produits de première nécessité (transports, énergie, logement, alimentation).

**Il revendique** une augmentation générale des salaires par, notamment, l'augmentation de la valeur du point dans les secteurs concernés, des retraites, des pensions, des minima sociaux et des allocations pour obtenir le rattrapage et l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous.

**Le Conseil national condamne** les grilles de salaires dont les premiers niveaux sont de plus en plus nombreux à être en dessous du SMIC. C'est la raison pour laquelle le SMIC doit être revalorisé significativement par le gouvernement et les grilles de salaires revues dans les mêmes proportions avec respect du plafond de la Sécurité Sociale pour les cadres.

**Il s'oppose** aux mesures gouvernementales en trompe l'œil qui n'auront aucun impact sur le pouvoir d'achat des salariés et qui se traduisent par une dégradation de leurs conditions de travail, dans la droite ligne de la position du gouvernement du "*travailler plus pour gagner plus* !". **Il considère** que le rachat de RTT, le recours aux heures supplémentaires, le déblocage anticipé d'intéressement, de la participation et de l'épargne salariale ne constituent en rien une augmentation de salaire et ne sauraient s'y substituer.

Concernant l'intéressement, la participation et l'épargne salariale, ces dispositifs doivent être soumis à l'ensemble des cotisations sociales et conditionnés à des accords de salaires préalables garantissant l'évolution substantielle du pouvoir d'achat.

En tout état de cause, **le Conseil national condamne** fermement l'individualisation des salaires, le recours grandissant à une part variable des rémunérations et les systèmes de rémunération au "mérite".

## REPOS DOMINICAL

**Le Conseil national condamne** avec la plus grande fermeté la remise en cause du repos dominical qui concerne de plus en plus de secteurs et que le gouvernement veut généraliser.

**Le Conseil national condamne** l'amendement Debré introduit dans la loi Chatel et qui prend, de façon mensongère, référence à la convention du négoce de l'ameublement en invoquant une soi-disant protection des salariés du secteur, pour valider un illusoire volontariat et donner un prétendu caractère réaliste aux besoins de la profession, et dont le danger réel est de voir son extension à tous les secteurs, notamment du commerce et des services.

**Le Conseil national soutient** particulièrement les démarches engagées par la Fédération conjointement à la Section fédérale du Commerce et **appelle** l'ensemble de ses syndicats à mobiliser les salariés et à engager tous les moyens, notamment juridiques, contre le travail du dimanche qui rapidement pourrait les concerner.

## **EMPLOI**

**Le Conseil national revendique** le retour au plein emploi, **condamne** la politique de généralisation de la précarité menée par le patronat et les pouvoirs publics et **se félicite** de la fin du Contrat Nouvelle Embauche grâce à l'action engagée par la Confédération devant le Bureau International du Travail.

**Il rappelle** que les contrats à durée déterminée, l'intérim et les contrats à temps partiel subis qui accroissent le nombre de travailleurs pauvres, sont des facteurs aggravants de la précarité et touchent tout particulièrement les femmes, les jeunes et désormais les seniors.

**Il réaffirme** son attachement fondamental à la fixation d'une durée légale du travail sur le plan national et **rejette** toute tentative de suppression ou de contournement, notamment par des accords d'entreprise dérogeant aux conventions collectives.

**Le Conseil national condamne** la volonté du gouvernement de mettre en place la "flexisécurité" dictée par l'Union Européenne qui remet en cause :

- les dispositions légales encadrant le CDI,
- l'existence du régime d'assurance chômage,
- les dispositions conventionnelles qui organisent la formation professionnelle.

Sous prétexte de transférabilité des droits, se cache la volonté du patronat d'en revenir aux relations individuelles de travail qui préexistaient au code du travail et aux conventions collectives.

## **PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE**

### ▪ Sécurité Sociale

**Le Conseil national rappelle** son attachement à la notion de salaire différé, base de la Sécurité Sociale de 1945 qui définit le droit aux prestations et aux allocations. Les cotisations sociales constituent les recettes de notre système de protection sociale. Elles sont la propriété des salariés.

**Le Conseil national constate** que la politique d'exonération des cotisations par le patronat affaiblit notre système de Sécurité Sociale.

**Le Conseil national réaffirme** qu'il n'y a pas de déficit de la Sécurité Sociale, que celui-ci est donc créé artificiellement pour justifier la réduction systématique des droits.

**Le Conseil national exige** donc l'arrêt des exonérations patronales, leur remboursement à la Sécurité Sociale, ainsi que la récupération des dettes de l'Etat.

**Le Conseil national se prononce**, avec la Confédération, contre la TVA sociale.

**Le Conseil national condamne** l'instauration de nouvelles franchises médicales qui touchent d'autant plus l'assuré qu'il est malade :

- 0,50 € par boîte de médicaments,
- 1 € par acte auxiliaire médical,
- 2 € par transport médicalisé.

Ces franchises limitées à 50 € par an sont une étape supplémentaire dans le rationnement des soins et s'ajoutent aux mesures déjà prises dans le cadre de la loi Douste-Blazy :

- le déremboursement de centaines de médicaments,
- l'instauration d'une participation forfaitaire (1 € par consultation et par acte de biologie) limitée à 50 € par an,
- un forfait de 18 € non pris en charge pour les actes supérieurs à 91 €,
- l'augmentation du forfait hospitalier.

**Le Conseil national exige** le retour aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945, ainsi que la suppression des forfaits et des franchises.

Concernant le personnel des caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, **le Conseil national exige** l'arrêt des mutualisations et des fusions d'organismes (CAF, URSSAF, CPAM, MSA, etc.), le maintien de l'emploi sur place, l'arrêt des fermetures de centres et l'embauche, poste pour poste, en CDI pour rétablir les droits des assurés sociaux et des allocataires.

- Assurance chômage

**Le Conseil national condamne** le projet de loi de fusion ANPE-UNEDIC.

**Il rappelle** son attachement à l'existence du régime paritaire d'assurance chômage qui permet aux salariés victimes des licenciements, de retrouver un emploi dans des conditions décentes grâce à l'indemnisation. Cette existence, avec la fusion des réseaux ANPE-ASSEDIC prévue dans le projet de loi, est gravement menacée.

Sous prétexte d'aider les demandeurs d'emploi à retrouver un emploi, la fusion cherche, en réalité, à les contraindre à accepter n'importe quel emploi sous menace de se voir privés de l'indemnisation pour répondre aux besoins les plus immédiats du patronat.

C'est pourquoi **le Conseil national apporte** tout son soutien à la mobilisation engagée par les personnels du RAC avec leur Fédération, pour exiger le maintien de leur convention collective nationale, de leurs missions et du recouvrement des cotisations au sein du RAC.

En défendant leurs droits, les personnels défendent les droits des salariés privés d'emploi et le maintien du RAC.

**Le Conseil national revendique** le maintien des prérogatives de l'ANPE et **condamne** le recours grandissant aux opérateurs privés, véritable privatisation du service public de l'emploi.

- Retraites

Alors que de nouvelles menaces se profilent pour les salariés, **le Conseil national réaffirme** son attachement au système de retraite par répartition et à la solidarité intergénérationnelle qui le caractérise.

**Il rappelle** aussi son attachement au code des pensions civiles et militaires ainsi qu'à l'existence des régimes spéciaux de retraite et aux droits qui leur sont rattachés en général, et notamment à celui des clercs et employés de notaire (CRPCEN) qui s'est toujours autofinancé.

**Le Conseil national constate** que les contre-réformes Balladur de 1993 et Fillon de 2003 dégradent de plus en plus les conditions de départ en retraite mais également les niveaux de pension.

**Le Conseil national revendique** le retour au taux de remplacement égal à 75 % pour le public comme le privé, avec un minimum contributif égal au SMIC pour les salariés du secteur privé et au minimum de rémunération pour les fonctionnaires.

**Le Conseil national fait sienne** la résolution du XXI<sup>ème</sup> Congrès confédéral de Lille du 25 au 29 juin 2007 ainsi libellée : "*Pour FORCE OUVRIERE, l'objectif d'un retour aux 37 annuités et demie de cotisation pour tous, public-privé, demeure la revendication pour l'obtention :*

- *d'une retraite à taux plein,*
- *de l'indexation des pensions sur les salaires,*
- *du retour au calcul sur les dix meilleures années pour les salariés du secteur privé,*
- *du maintien du calcul sur le traitement indiciaire brut des six derniers mois pour le secteur public.*

*Dans l'immédiat, le Congrès rappelle qu'il est inenvisageable et inacceptable de prolonger la durée d'assurance au-delà de 160 trimestres et mandate la Confédération afin qu'elle exige du gouvernement, l'abrogation de cette mesure inscrite dans la réforme de 2003."*

## **ACTION SYNDICALE**

**Le Conseil national s'oppose** aux discours démagogiques sur la prétendue faiblesse du mouvement syndical au regard du taux de syndicalisation et **rappelle** que, si les travailleurs français bénéficient de droits sociaux souvent plus conséquents que ceux des autres pays développés, c'est grâce à l'action syndicale.

**Le Conseil national s'oppose** également à la remise en cause de la loi de 1884 qui a fondé les syndicats et consacré l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et du patronat.

**Il s'élève** contre la remise en cause des critères de représentativité syndicale actuels (arrêté de 1966) et celle de l'indépendance financière des organisations syndicales par l'introduction de modes de financement, que ce soit par l'Etat ou par les entreprises, comme c'est le cas chez AXA, via le chèque syndical, ce qui représente une véritable menace pour l'indépendance syndicale et la syndicalisation.

**Le Conseil national condamne** ces attaques qui rejoignent celles visant à limiter le droit de grève et qui ont, en réalité, pour but d'affaiblir les syndicats.

**Le Conseil national dénonce** la répression syndicale dont sont victimes un nombre grandissant de militants dans les différentes branches de la Fédération des Employés et Cadres, dans l'exercice de leur mandat et de leur métier.

A ce titre, **le Conseil national apporte** son soutien total et inconditionnel au Camarade Jean-Simon BITTER, Secrétaire de la Section fédérale des Assurances et délégué syndical central de GENERALI, et **dénonce** avec fermeté les méthodes et les allégations du journal *Capital* qui l'atteignent jusque dans sa vie privée.

Face à ces agressions, **le Conseil national appelle** l'ensemble de ses sections syndicales et de ses syndicats à en créer là où la CGT FO n'existe pas pour développer la syndicalisation et l'action syndicale.

**Le Conseil national est engagé** aux côtés de la Confédération pour faire du 24 janvier, une puissante journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle :

- pour l'augmentation des salaires, des retraites et des minima sociaux,
- pour la défense des retraites et de l'emploi,
- contre le travail du dimanche.

**Il appelle** l'ensemble de ses syndicats et de ses adhérents à y participer massivement et à déposer partout les cahiers de revendications.

Enfin, **le Conseil national appelle** tous ses adhérents et ses militants à tout mettre en œuvre pour assurer le succès des listes FO aux élections prud'homales de décembre 2008.

*Adoptée à l'unanimité moins 3 votes contre et 3 abstentions.*